

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 125

Demande présentée le : 25 octobre 2023
Par : monsieur DUQUENOY Nicolas
sis : 5 rue de la Rivière à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : un camion de chantier

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : L'entreprise Jérôme GORON est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de chantier sis 5 rue de la Rivière à JUZIERS (78)

du 30 octobre au 02 novembre 2023 de 08 heures 00 à 17 heures 00

Article 2 : Ce déménagement nécessitera :

- Neutralisation de la circulation le temps du chargement en terre du camion de chantier maximum 2 heures 00 par jour (barrières à demander auprès des services de la mairie si nécessaire).
- Information par le client des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- La circulation doit pouvoir restée ouverte à tous les véhicules de secours.

Article 3. L'entreprise GORON est autorisée à stationner avec le camion de chantier et maintenir la circulation ouverte. Cette dernière est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 25 octobre 2023

Le maire, Ketty VARIN

